

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU JEUDI 10 AVRIL à 19 h 00**

**ORDRE DU JOUR**

**I – AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES**

<b>101</b> - Budget Primitif - Ville ( <i>M. Raillard</i> ) .....	13
<b>102</b> - Budget Primitif – Transports ( <i>M. Raillard</i> ) .....	14
<b>103</b> - Budget Primitif – Thermes ( <i>M. Raillard</i> ) .....	15
<b>104</b> - Budget Primitif - Usines Relais ( <i>M. Raillard</i> ) .....	15
<b>105</b> - Budget Primitif - Bâtiment commercial ( <i>M. Raillard</i> ) .....	16
<b>106</b> - Budget Primitif - Lotissement Vallon du Ponant ( <i>M. Raillard</i> ) .....	16
<b>107</b> - Budget Primitif – Eau ( <i>M. Raillard</i> ) .....	17
<b>108</b> - Budget Primitif – Assainissement ( <i>M. Raillard</i> ) .....	18
<b>109</b> - Budget Primitif – Zones Industrielles ( <i>M. Raillard</i> ) .....	18
<b>110</b> - Taux de la fiscalité ( <i>M. Raillard</i> ) .....	19
<b>111</b> – Indemnités du maire, des adjoints et des conseillers délégués ( <i>M. le Maire</i> ) .....	20

**II – AFFAIRES GÉNÉRALES**

<b>201</b> – Délégation au maire de certaines attributions du conseil municipal ( <i>M. le Maire</i> ) .....	21
<b>202</b> – Election des délégués à la communauté de communes ( <i>M. le Maire</i> ) .....	24
<b>203</b> – Désignation des délégués aux diverses commissions et organismes extérieurs ( <i>M. le Maire</i> ) .....	26
<b>204</b> – Centre Hospitalier de Saint-Jean-d’Angély – Nomination des délégués au Conseil d’Administration ( <i>M. le Maire</i> ) .....	35
<b>205</b> – Composition de la commission d’appel d’offres ( <i>M. le Maire</i> ) .....	36
<b>206</b> – Conseil d’Administration du Centre Communal d’Action Sociale – Fixation du nombre d’administrateurs – Désignation des membres représentant la Commune ( <i>M. le Maire</i> ) .....	37
<b>207</b> – Désignation d’un conseiller municipal en charge des questions de défense ( <i>M. le Maire</i> ) .....	38

## Procès-verbal de la séance du jeudi 10 avril 2008

Le jeudi 30 avril deux mille huit à 19 heures, le conseil municipal de Saint-Jean d'Angély, légalement convoqué, s'est réuni en l'hôtel de ville sous la présidence de Paul- Henri DENIEUIL, Maire.

Le Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance :

### Etaient présents :

Paul-Henri DENIEUIL, Maire, Serge CAILLAUD, Sylvie SALADE, Yolande DUCOURNAU, Didier MARTINEAUD, Jacques CASTAGNET, Hénoch CHAUVREAU, Monique PINEAUD, Florence PERRY, Adjoint.

Robert DUPARD, Michèle PINEAU, Abdoul LERY, Gilles RAILLARD, Elisabeth COLAS, Thierry BOUSSEREAU, Jean-Marie BOISSONNOT, Dany COSIER, Sylvie FORGEARD-GRIGNON, Bruno CLARET, Christine TAVERNE-GIRARD, Corine CRÉPOL, Antoine BORDAS, Christelle JAUNEAU, Jean-Claude BOURON, Bernard PRABONNAUD, Jean MOUTARDE, Françoise MESNARD, formant la majorité des membres en exercice.

### Pouvoirs :

Michèle TOUCAS-BOUTEAU	donne pouvoir à	Jean Claude BOURON
Agnès DESLANDES	donne pouvoir à	Françoise MESNARD

### Absents :

Secrétaire de séance : Robert DUPARD

### Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 mars 2008.

Le procès-verbal de la séance du 14 mars 2008 est adopté à l'unanimité (28).

## Procès-verbal de la séance du jeudi 10 avril 2008

**M. le Maire :** « Je voudrais tout d'abord accueillir Mme Michèle Toucas-Bouteau et M. Bernard Parbonnaud qui sont devenus conseillers municipaux à la suite des démissions de leur colistier. Je leur souhaite la bienvenue. Mme Deslandes a donné son pouvoir à Mme Mesnard et Mme Toucas-Bouteau a donné le sien à M. Bouron. Je constate que le quorum est largement atteint. Je propose de désigner comme secrétaire de séance M. Robert Dupart. Le premier point de l'ordre du jour est d'approuver le procès verbal de notre dernière séance du 14 mars 2008. Y-a-t-il des commentaires ou des remarques? Comme il n'y a pas de commentaires et de remarques je considère le procès verbal comme adopté.

Ce conseil municipal est essentiellement destiné à approuver le budget et à élire un certain nombre de nos représentants auprès d'organismes ou de structures dans lesquels notre commune joue un rôle. Ce sont essentiellement les deux grands points à l'ordre du jour de notre conseil. Auparavant je souhaite simplement faire quelques remarques de façon à mettre en perspective le travail du conseil et rappeler quelles sont les grandes priorités de la nouvelle municipalité.

La première de toutes les priorités, c'est de créer des emplois sur notre territoire. Nous savons que c'est la seule façon d'améliorer les conditions de vie des Angériens, c'est aussi une façon de lutter contre la pauvreté, la précarité et la misère. Il s'agit de redonner une ambition à une population qui avait tendance à se décourager. Créer des emplois, c'est en réalité créer des richesses. Cela veut dire que les décisions qui iront dans le sens de la création d'emplois directs ou indirects seront favorisées ; les actions qui seront simplement des actions, disons traditionnelles, ne seront pas prioritaires.

Pour créer des emplois, il faudra attirer sur notre territoire des hommes et des femmes, des entrepreneurs, des entreprises qui puissent exercer leurs talents, leurs activités professionnelles sur notre territoire. Et puis il y a le territoire. Cela sera le deuxième point de nos priorités. Le territoire, pour Saint-Jean-d'Angély ce n'est pas seulement la commune. Le territoire pour Saint-Jean d'Angély c'est la Communauté de Communes naturellement, et c'est aussi le Pays. Il faut que toutes les actions de notre commune, soient des actions en relation avec les décisions prises au niveau du Pays. Notre commune ne va donc pas se désintéresser de la Communauté de Communes, ni du Pays. Nous allons tout à l'heure désigner les dix titulaires représentant notre commune à la Communauté de Communes et les dix suppléants. Ces personnes auront à cœur de faire en sorte que la Commune soit parfaitement représentée et que leurs avis soient écoutés. Au niveau du Pays, il faut que Saint-Jean-d'Angély se manifeste et participe pleinement. Notre deuxième préoccupation prioritaire est donc que Saint-Jean-d'Angély puisse jouer parfaitement son rôle au sein de la Communauté de communes et au sein du Pays.

La troisième priorité, c'est qu'au moment où nous arrivons dans cette commune, où beaucoup de choses ont été faites dans le passé, on puisse très vite acquérir une bonne connaissance objective des marges de manœuvres financières. Nous allons tout à l'heure parler du budget. Je crois qu'au-delà du budget il est important que nous sachions exactement quelle est la situation financière de notre commune, quelles sont les marges de manœuvres dont nous pouvons disposer. Nous avons donc décidé de solliciter une firme indépendante pour faire un audit des finances de la ville et d'une certaine façon un audit de fonctionnement. C'est donc là, la troisième priorité.

La quatrième priorité, elle ne vous surprendra pas. Nous avons pris connaissance du dossier thermal c'est-à-dire du projet immobilier sur la réserve foncière que représente la caserne Voyer et le champ de foire.

## Procès-verbal de la séance du jeudi 10 avril à 19 heures

Ce dossier est un dossier compliqué avec des aspects juridiques, techniques et financiers que nous allons prendre le temps d'examiner, en observant les principaux points qui méritent d'être approfondis. Cela va prendre un peu de temps. Mais dès que l'on aura une vision claire de ce qui pourrait se faire, compte tenu de la situation du dossier, on en informera les Angériens.

Enfin la dernière priorité, c'est la cinquième, ce sera évidemment de recruter un nouveau directeur général des services pour la commune. M. Gomez, vous le savez, va prendre sa retraite et donc il faut envisager de façon très active maintenant le recrutement de son successeur. Nous avons déjà des candidats, de bons candidats. Maintenant il faut choisir. Je pense que la commune de Saint -Jean - d'Angély, recrutera un homme ou une femme ayant de bonnes compétences professionnelles mais aussi du charisme, qui puisse nous accompagner dans des projets que nous aurons à mener pour la ville.

Alors ceci me donne l'occasion de rendre hommage à l'équipe municipale qui nous a bien accueillis. Ce n'était pas simple. Ces périodes de transition ne sont jamais simples. Mais il faut reconnaître que nous sommes arrivés, il y a peu de temps dans cette mairie. On a un peu bousculé les habitudes, on a fait preuve quelquefois de naïveté, on a posé des questions que, peut être, on aurait pu ne pas poser, mais je dois dire que l'on a toujours été accueilli avec beaucoup de sourire et finalement beaucoup de compréhension.

Je voudrais témoigner que c'est très agréable de travailler, même quand on travaille beaucoup, ici à la mairie. Merci aux fonctionnaires communaux de nous avoir aidés à tout mettre en place.

Voilà, ce que je voulais vous dire en préambule, avant de commencer à aborder les points de l'ordre du jour. Est-ce qu'en préambule, d'autres conseillers souhaitent prendre la parole ? Alors le premier point concerne le vote des budgets. Je demande donc à M. Raillard de nous faire une présentation aussi claire que possible des chiffres. »

**M. Raillard** : « Ce budget est primitif à plusieurs titres. Primitif parce qu'ainsi est son nom. C'est le nom que l'on donne au budget dans les communes, dans les collectivités territoriales. C'est également un budget primitif au sens des arts primitifs qui, pour être politiquement correct, s'appellent désormais les arts premiers. Effectivement c'est le premier budget de la nouvelle équipe municipale. Et puis ce budget est primitif à un troisième titre. D'ailleurs c'est plutôt moi qui suis primitif dans la présentation de ce budget puisque je vais vous montrer beaucoup de chiffres. Mais le premier chiffre peut-être que je voudrais vous citer, c'est le chiffre 19. C'est le chiffre qui lie l'expérience de Monsieur Bouron à la mienne. Sauf que Monsieur Bouron a une expérience de 19 ans, comme conseiller ou comme adjoint aux affaires financières là où j'ai 19 jours d'expérience.

Un petit rappel pour les nuls, les non-spécialistes des finances locales. Il y a deux sections budgétaires, le budget de fonctionnement, le budget d'investissement et pour chaque section, évidemment il y a les dépenses, il y a les recettes.

Fonctionnement tout d'abord, avec des dépenses et des recettes. Dans les recettes, il y a évidemment toutes les recettes de l'exercice en cours, c'est-à-dire les recettes réelles de fonctionnement auxquelles on rajoute les résultats, s'il y en a, de l'exercice écoulé. En face de ces recettes, il y a les dépenses de l'exercice en cours, qu'on appelle les dépenses réelles de fonctionnement et si ces dépenses sont inférieures aux recettes, ce qui est souhaitable, on dégage une épargne brute et cette épargne brute n'est pas un profit, n'est pas un bénéfice.

## Procès-verbal de la séance du jeudi 10 avril 2008

Cette épargne brute est versée à la section investissement. Cela sert à autofinancer les investissements à venir. Cet autofinancement sera complété, évidemment d'une part par des subventions, d'autre part par des emprunts complémentaires pour financer des travaux, des acquisitions et également rembourser le capital de la dette antérieurement contractée. Voilà pour le schéma général de fonctionnement. Donc tous les chiffres que je vais vous présenter vont suivre ce schéma là. Et nous commençons par le budget de la ville, sachant qu'il faudra également tout à l'heure, voter les budgets annexes que je vous présenterai plus rapidement. Tout d'abord le budget de fonctionnement de la ville se compose d'un certain nombre de recettes. Le premier type de recettes, ce sont les dotations et les compensations de l'Etat pour 3.094.000 €. Ces dotations et compensations de l'Etat proviennent d'une part de la dotation globale de fonctionnement : 2.300.000 €, la dotation de solidarité rurale qui est versée à un certain nombre de communes rurales ou à vocation rurale, dont Saint-Jean-d'Angély fait partie, pour 258 000 €. Et puis des compensations de fiscalité en cas d'abattement sur les quatre taxes locales, taxe d'habitation etc. Ces compensations de fiscalité représentant 533 000 € dans le projet de budget 2008.

Il y a également, les produits de services du domaine pour 93 000 €, il s'agit des loyers des habitations et des entreprises qui utilisent des bâtiments qui appartiennent à la ville, les droits de place, notamment du marché, les produits des services comme la cantine, l'école de musique ou la bibliothèque municipale. Diverses participations, 132 000 € de petits montants qui proviennent de la Communauté de communes, du Conseil Général ou du Conseil Régional. La fiscalité indirecte, elle, représente près de 340 000 €, à savoir les taxes de raccordement à l'égout, la taxe additionnelle de mutation, et la taxe sur l'électricité.

Le gros morceau est effectivement la fiscalité directe pour près de 4 900 000 €. Cette fiscalité directe, ce sont les quatre taxes dont je vous parlais. Il y a d'une part une évolution, ce qu'on appelle la revalorisation des bases, de 2%. Cette revalorisation est votée par le Parlement. Donc, elle n'est pas discutée, gérée au niveau de la mairie. C'est le Parlement qui décide. Et cette année, le chiffre sera de 2% de hausse des bases. Il y a également l'enrichissement des bases, c'est-à-dire le fait qu'il y a un certain nombre de personnes en plus, qui, entreprises ou individus, payent la taxe d'habitation, le foncier bâti ou non bâti et la taxe professionnelle.

Donc, les hypothèses retenues pour le budget sont une progression de 3,3% de l'enrichissement des bases pour la taxe d'habitation, de 0,3% pour le foncier bâti, de 2,1 % pour le foncier non bâti mais qui est un tout petit morceau, et la taxe professionnelle pour 8,65 %. Et nous ne prévoyons pas une hausse des taux, c'est-à-dire nous n'envisageons pas une augmentation de la pression fiscale. Et ce pour la raison suivante : si vous comparez les taux des quatre taxes à la moyenne nationale française ou à la moyenne des villes de même strate pour 2006, la taxe d'habitation se situe à 10,93 %, significativement en dessous de la moyenne nationale qui est de 14,48 % mais légèrement en dessous des villes de même strate à 11,36 %.

A l'inverse, le foncier bâti présente un taux de 25,30 % à Saint-Jean-d'Angély, là où la moyenne nationale est de 18,6 % et la moyenne des villes de même strate de 16,58 %. C'est-à-dire près de 9 points de plus que la moyenne des villes comparables à Saint-Jean-d'Angély. Il n'est donc pas question d'augmenter ce chiffre. Le foncier non bâti, c'est moins important, je vous l'ai dit, 49,67 %, mais sur une base très faible comparée à une moyenne de 44 %. La taxe professionnelle se situe à un taux de 15,31%, légèrement en dessus de la moyenne nationale qui est à 15,08 %, là encore significativement supérieure à la moyenne des villes de même strate de 11,44 %. Voilà pourquoi nous n'envisageons pas, à ce stade, de hausse des taux. Nous n'envisageons pas non plus de baisse de ces taux dans la mesure où - M. le Maire vous le disiez tout à l'heure, nous arrivons.

## Procès-verbal de la séance du jeudi 10 avril à 19 heures

Nous voulons avoir le temps de savoir quelles sont nos marges de manœuvres et nous ne voulons pas prendre de décisions qui viendraient à réduire d'emblée ces marges de manœuvres avant d'avoir eu le temps de faire le tour du propriétaire.

Je continue donc du côté des recettes après la fiscalité directe, liée aux autres produits qui sont très faibles, essentiellement des remboursements d'assurances. Et enfin l'excédent de l'année dernière, qui est de 1 230 000 €. Face à ces recettes, quelles sont les dépenses ?

Le premier bloc ce sont les charges de gestion courante, pour près de 4 Millions d'euros. Il s'agit aussi bien, des dépenses d'eau, d'électricité, de maintenance, d'achats de matériel, de petits matériels, de fournitures... Il y a notamment dans ce poste les subventions aux associations pour 486 000 €, dont je vais vous présenter le détail et des dépenses imprévues. Par essence, elles sont imprévues. Nous avons budgété 150 000 €. Et puis les amortissements qui vont venir tout à l'heure dans le compte d'investissement pour 338 000 €.

Les subventions aux associations présentent un volume de 498 784 €. Il s'agit d'une part des 485 000 € qui sont individualisés au budget subventions aux associations et d'autre part, une ligne dépenses imprévues dans laquelle on a constitué une réserve de 12 800 € qui permettra aux adjoints concernés, notamment à la culture et au sports, de rencontrer les différentes associations et d'adapter les budgets dans un deuxième temps entre aujourd'hui, vote du budget primitif, et le moment où l'on aura eu, après discussion éventuelle, le temps de produire un budget rectificatif .

D'ores et déjà, nous avons provisionné ces montants. Pour la culture, le potentiel est de 165 510 €, identique à l'année dernière, dont 7000 € non encore attribués. Pour le sport, le montant est de 150 000 € dont 5 760 € non affectés. Ensuite, il y a un troisième gros poste de subventions : l'enseignement, avec les subventions aux associations et aux différentes écoles pour 92 000 €. Le reste se répartit entre les autres fonctions.

Je reviens donc au budget de dépenses. Le deuxième point important ce sont les charges financières : 532 000 €. Il s'agit tout simplement des intérêts à payer, cette année, en 2008, sur les emprunts dont le stock est de l'ordre de 11,5 Millions d'euros pour le budget de la ville. Énorme morceau évidemment puisqu'il représente la moitié des dépenses, ce sont les charges de personnels pour 4 373 000 € sachant que ce montant est en forte évolution, sur 2007, puisqu'il progresse de 5,97 %, près de 6%, à effectif constant, dû d'une part à l'évolution du point d'indice de la fonction publique qui a été récemment rendu public, pour 0,8% et les glissements classiques de promotions, qui représentent le solde . Une hausse anticipée de près de 6% des charges de personnel.

Heureusement les dépenses sont inférieures aux recettes ce qui permet de dégager, une épargne brute de 1 217 000 €. Se rajoutent à cela les amortissements dont je vous ai parlé tout à l'heure. Ce qui permet de verser en recettes d'investissements 1 555 000 €. Cette somme, vous allez la retrouver immédiatement dans le budget d'investissements.

Je change de section et je passe à la section investissement et vous retrouvez en haut à droite dans la colonne recettes, le même montant de 1555 000 €, qui n'est autre que l'autofinancement de l'investissement. A ces recettes là, s'ajoutent le fonds de compensation de la TVA qui est une subvention finalement accordée par l'Etat aux investissements des collectivités locales et territoriales, pour 150 000 € et la taxe locale d'équipement pour 30 000 €. Ces recettes vont permettre d'abord le remboursement du capital de la dette pour 900 000 €, c'est un énorme montant, dont 128 000 € sont des remboursements par anticipation, ce qui permettra de réduire à l'avenir les intérêts payés, évidemment.

## Procès- verbal de la séance du jeudi 10 avril 2008

Il y a un petit montant de 4000 € et l'autre montant important ce sont les travaux et acquisitions. Il s'agit 836 000 € de travaux et acquisitions déjà engagés avant l'arrivée de la nouvelle équipe municipale. Ce à quoi nous ajoutons des investissements de 600 000 €, donc des travaux supplémentaires, qui seront financés à la fois par des subventions pour 54 000 € et pour des nouveaux emprunts pour 545 000 €.

Donc il faut retenir que nous procéderons à de nouveaux emprunts pour 545 000 €, mais en face, une réduction de la dette de 900 000 € de capital. Ce qui apparaît sur ce graphique, qui traduit notre volonté d'avoir une gestion stricte des investissements, de manière à réduire le montant de la dette pour l'année 2008, montant qui n'avait cessé de monter au cours des quatre dernières années et nous souhaitons retomber au dessous des 10 800 000 € pour le seul budget de la ville.

Un dernier point, les investissements par secteurs d'activités. Donc au total 1 436 000 €, c'est-à-dire les 836 000 déjà votés au budget et les 600 000 que nous avons ajoutés, qui se répartissent pour 38% en remboursement de la dette, le reste étant les différentes fonctions : urbanisme environnement 36 %, scolaire Jeunesse, sport 8 % etc. Voilà, donc ce que vous nous proposons pour l'année 2008.

Je résumerai le projet de budget primitif de la ville pour 2008, en cinq points suivants : une pression fiscale inchangée, une forte hausse constatée des charges de personnel à effectif constant, une maîtrise des dépenses de gestion courante, un remboursement d'emprunt de 900 000 € et un emprunt nouveau limité à 550 000 €.»

**M. le Maire :** « Est-ce que vous avez bien retenu qu'en fait, l'on a légèrement modifié ce budget de telle sorte qu'il n'y ait pas de pression fiscale supplémentaire, donc pas d'impôts nouveaux, pas d'augmentation des impôts. Ensuite nous avons réduit les dépenses pour nous permettre de commencer à réduire le niveau d'endettement de la ville. Est-ce que sur ces points, les uns et les autres, vous souhaitez poser des questions ou intervenir ? »

**M. Bouron :** « Juste la première remarque, s'il vous plaît M. Raillard. Sur le document que nous avons reçu figuraient 683 000 € de subventions. J'imagine que vous avez extrait de votre exposé, la subvention du CCAS, que vous avez mise à part, à hauteur de 190 000 €. »

**M. Raillard :** « Pour vous répondre, effectivement il y a une mention que je n'avais pas rappelée à savoir que je n'évoquerais pas le CCAS pour 190 000 € qui restent évidemment dans le projet de budget »

**M. Bouron :** « Très bien. Alors M. le Maire, mes remarques porteront sur trois points. Premièrement la dette, ensuite la fiscalité et troisièmement vos équilibres budgétaires. En ce qui concerne la dette, l'encours de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2008 est bien de 11 167 000 €. Il est plus faible que celui de 2002 qui était de 11 330 000 €. Les intérêts diminuent de 1,92 % grâce à une gestion active de la dette et des renégociations qui avaient eu lieu en 2006.

Deuxièmement la fiscalité. Les bases augmentent globalement de 4,6 % et vous procurent à taux constant, un produit supplémentaire de 215 000 €, avec une progression exceptionnelle de la taxe professionnelle de 8,65 %. Cependant, j'enregistre un désengagement de l'Etat, puisque nous perdons plus de 60 000 € de compensation fiscale par rapport à l'année 2007.

## Procès-verbal de la séance du jeudi 10 avril 2008

Troisièmement, les équilibres budgétaires. En fonctionnement, vous inscrivez 10 221 000 € de dépenses dont la reprise en totalité de l'excédent de 2007, à hauteur de 1 230 000 € pour 9 000 000 € de dépenses et vous dégager un excédent de 1 217 581 € exactement. Cet excédent vient alimenter votre section d'investissement auxquelles s'ajoutent vos recettes de TVA, TLE, les amortissements, pour couvrir un capital de dette de 900 000 € et environ 1 436 000 € de travaux.

Vous équilibrez vos dépenses en inscrivant un emprunt de 545 000 € qui représente à peu près 23, 30 % de votre investissement. Vous avez donc diminué l'emprunt par rapport aux années précédentes qui était, je le rappelle de 760 000 € à peu près. Vous avez augmenté l'autofinancement sans faire progresser la fiscalité. Tout semble aller dans le bon sens. Vous avez dégagé un excédent de 1 217 000 €, mais cet excédent de 1 217 000 € est composé de seulement 66 000 € de progression de recette pour 1 551 000 € de réduction de dépenses.

Mon interrogation est la suivante : comment l'année prochaine, allez vous faire pour dégager un autofinancement suffisant pour couvrir au moins le capital de votre dette ? C'est-à-dire que vous avez anticipé sur les excédents de l'année 2009. Et dans ce cas là vous aurez soit recours pour couvrir vos dépenses à des recettes strictement d'investissements TVA, TLE, amortissement ou bien à un recours supplémentaire à l'emprunt nettement supérieur à celui de cette année, ou bien enfin, et peut être en plus, à l'augmentation de la fiscalité . Notre interrogation porte essentiellement là-dessus et je crois que vous avez été imprudent d'avoir mobilisé un tel excédent de fonctionnement sur l'exercice 2009 »

**M. Raillard** : « Je souhaiterais effectivement vous répondre. Quelles sont les possibilités ? Pour répondre à votre question, il y en a deux. C'est effectivement l'augmentation, sans avoir le temps de faire le tour de toutes les opérations, des taux de fiscalité.

Les taux, et notamment le foncier bâti, nous semblent insupportables à ce stade, pas au point de les baisser et nous ne souhaitons pas faire des imprudences pour vous citer, mais à l'inverse nous ne souhaitons pas évidemment augmenter les quatre taxes. Nous pensons que la vérité viendra d'abord de l'augmentation des bases de la TP lorsque nous aurons réussi à créer des emplois. En attendant nous ne souhaitons et ne voulons pas augmenter les taux de fiscalité. Premier éléments de réponse.

Deuxième élément de réponse. Je peux vous donner les taux d'intérêt d'aujourd'hui, ils sont intéressants. Le taux OAT à 10 ans est à 4,21%. On n'est plus dans les taux de deux et demi, 3 %. Je rappelle que ce taux était à mi-mars de 3,90%, soit 8% de croissance du taux des OAT à dix ans en quinze jours - trois semaines. Il n'est pas question qu'on aille emprunter plus, à ces taux là, en tout cas, à ce stade de notre prise en mains des finances locales, un mois après l'élection de la nouvelle équipe. Le taux à trois mois est de 4,75 %. Il est vrai qu'à ces taux là, nous pensons qu'il déraisonnable d'aller au-delà. Je sais qu'il y avait une sorte de règle implicite dans l'ancienne équipe qui était de dire, on investit, on emprunte jusqu'à cinq millions de francs soit en euros, 760 000 €. Nous avons pensé qu'il était plus prudent au contraire dans un budget primitif d'abord de ne pas augmenter la pression fiscale, et de ne pas recourir à l'emprunt au-delà de 550 000 € en nous laissant aussi la possibilité, une fois que nous aurons vu les réels besoins, éventuellement dans le cadre d'un budget rectificatif, de regarder quels seraient les investissements indispensables ou quels seraient les compléments d'emprunt éventuels qui seraient nécessaires. Voilà en tout cas la réponse que je souhaite faire à votre question. »

## Procès-verbal de la séance du jeudi 10 avril 2008

**M. Bouron** : « Vous ne répondez pas à la question, M. Raillard. Ce que je dis, c'est qu'en ayant anticipé en réalité sur les excédents de l'année 2009, vous n'aurez pas les moyens, même de couvrir les 900 000 € de capital de votre dette et vous n'irez quand même pas équilibrer le capital de votre dette par des emprunts, j'imagine. Cela porte un nom dans une gestion privée. »

**M. le Maire** : « Même dans le privé, cela porte un nom. Bon je crois que chacun, a émis ses points de vue. Je veux juste rajouter pour que tout le monde sente que nous sommes sur des fondements d'une très grande fragilité qu'une part importante des recettes de la commune de Saint- Jean- d'Angély provient de la TP. La TP, je crois que c'est, je cite des chiffres de mémoire, 40 ou 45% qui proviennent de trois ou quatre entreprises. 41%, quatre entreprises !

Vous imaginez bien qu'il suffirait que l'une de ces quatre entreprises ait des difficultés pour que à ce moment là, la commune de Saint-Jean d'Angély connaisse de très graves difficultés .Donc de ce point de vue là je rejoins tout à fait M. Bouron, on est tout de même dans un monde financier qui est un petit peu préoccupant.

Je voudrais souligner, qu'en matière d'investissement, certaines dépenses nous sont apparues comme des suites naturelles engagées dans un passé récent .Il n'y a aucun projet d'envergure, dans le budget présenté. Ce qui veut dire que si nous voulons envisager des projets de développement et d'investissements d'envergure, il faudra évidemment trouver des recettes supplémentaires et en particulier être capable de s'endetter. Je pense, je partage le point de vue de M. Raillard, qu'aujourd'hui, il est important de faire plutôt un inventaire de la situation, d'examiner quelles sont nos marges de manœuvre et ensuite on prendra les décisions qui s'imposent. Je pense donc qu'il faut qu'on soit très attentifs.

Il faut surtout que les Angériens, soient tous conscients que l'on se trouve aujourd'hui devant un exercice difficile qui est de présenter un budget primitif où on a pris comme position de départ, de diminuer notre endettement sans augmenter les taux de fiscalité.

Avant de passer au vote de ce budget primitif, y a-t-il des interventions ? »

**Mme. Mesnard** : « Je voudrais effectivement souligner que nos entreprises sont fragiles. On le sait particulièrement puisque notre usine Brossard qui a été créée par un Angérien, rachetée par un groupe américain, s'est trouvée du jour au lendemain, rayée de la carte et qu'il a fallu faire effectivement un effort très important notamment par une exonération de la Taxe Professionnelle pendant cinq ans, qui a plombé le budget de la ville. Les Angériens avaient fait un gros effort puisqu'on avait été obligés d'augmenter la fiscalité à ce moment là .Ensuite nous avons récupéré la Taxe Professionnelle. C'est quand même une entreprise de 130 emplois.

Depuis quatre ans nous n'avons plus augmenté la fiscalité et nous l'avons même diminuée ces dernières années. Je voudrais souligner que sur l'année 2007 et Jean-Claude Bouron l'a dit, il y a une croissance économique de plus de 8 %, ce qui est presque supérieur à la Chine et je crois que ce point pourrait être noté. C'est à dire que nous avons une activité économique qui est florissante, contrairement à ce qui disent certains .Les chiffres sont là pour le prouver, je crois qu'ils sont incontestables.

Par ailleurs, je suis M. le Maire, un peu en désaccord avec vous sur la question du développement économique local parce que je crois que, pour avoir étudié moi aussi dans les grandes écoles et travaillé dans des grandes entreprises comme Elf Aquitaine...

**M. Le maire** : « Je vous félicite »

## Procès-verbal de la séance du jeudi 10 avril 2008

**Mme. Mesnard** : « Je n'en fait pas état mais je suis diplômée de L'Institut d'Etudes Politiques de Paris. Je crois qu'il faut compter sur les hommes et les femmes de ce territoire. et c'est aux hommes et aux femmes de ce territoire qu'il faut donner les moyens de créer, de se former, de se qualifier et de développer leurs activités. C'est d'ailleurs tout le sens de l'action que je mène en tant que vice-présidente du Conseil Régional et notamment au sein de la maison de l'emploi et avec le comité de bassin d'emploi. Donc de ce point de vue, je pense que faire venir une entreprise extérieure surtout si elle appartient à un groupe financier, c'est toujours extrêmement dangereux. Elles peuvent arriver mais elles peuvent aussi partir, et il y a beaucoup d'exemples. Je suis désolée de le dire, mais l'usine Brossard était rayée de la carte au siège social de SARAH LEE à Chicago. Je crois qu'il faut dire les choses comme elles sont. »

**M. le Maire** : « Mme Mesnard, juste une chose. L'entreprise Brossard appartient à un actionnaire privé français, qui n'appartient pas à un groupe américain. »

**Mme. Mesnard** : « Non, non, c'était le cas, au moment où il y a eu les problèmes.. »

**M. le Maire** : « Le passé, c'est le passé »

**Mme. Mesnard** : « Le passé c'est le passé, sauf que c'est encore une réalité aujourd'hui, puisqu'il y a encore des fermetures un peu partout. J'entendais encore aujourd'hui sur France Info, que CARLYLE avait décidé de la fermeture de trois usines dont une à Rochefort. Donc là aussi c'est une usine qui est rayée de la carte. C'est la réalité économique d'aujourd'hui. Je pense qu'il vaut mieux effectivement des PME, des entreprises qui ne dépendent pas de groupes financiers et qui sont attachées à la terre angevine, qui souhaitent y vivre, y travailler, s'y développer. Je crois que nous n'avons pas tout à fait la même vision du développement économique local. Je voudrais, troisième point, parler du budget, car vous avez diminué effectivement de 10%, le budget de fonctionnement. En regardant de près ce budget, par rapport à celui de l'année dernière, je me rends compte que vous avez fondé vos comparaisons non sur les prévisions budgétaires de 2007, mais sur le « réalisé ». Pour ce qui concerne les charges du personnel vous avez rajouté 5% à 6 %, ce qui à mon avis va être très très juste, lorsque l'on sait qu'en début d'année, il y a eu beaucoup d'arrêts-maladie, qui ont donné lieu à remplacement, puisque dans les écoles, on est obligé, de remplacer le personnel. La règle dans cette maison, puisqu'il est difficile de trouver du personnel qualifié, était de favoriser la promotion interne et d'intégrer les personnels dès qu'ils obtenaient leur concours. J'ai peur que cela soit un petit peu juste, du côté du personnel et comme dit M. Jean-Claude Bouron, vous n'aurez sûrement pas, un million d'excédent budgétaire en fin d'année et vous risquez d'être un petit peu juste au niveau du budget 2009. C'est un choix. J'avais deux questions à poser. Je vois que nous avons un tableau de modification des subventions versées aux associations culturelles. Est-ce que l'on peut m'indiquer pour quelles raisons et sur quels critères, il y a eu ces modifications ? »

**M. Raillard** : « Je peux répondre. Une fois de plus, il ne s'agit pas de coupes. Il s'agit de définir des dotations à un certain nombre d'associations et une mise en réserve, à la fois pour la culture et pour le sport, soit 7061 € et 5760 € en dépenses imprévues, le temps que Mme Ducournau rencontre l'ensemble de ces associations. De même pour le sport en ce qui concerne M. Chauvreau. Donc le montant global, la dotation globale, est bien celle qui était dans le premier projet de budget primitif. Nous avons souhaité prendre le temps de bien vérifier si les bridgeurs avaient besoin de 150 € et le bonsaï club de 200 € par exemple, ou s'il y avait d'autres choix plus subtils, différents ou simplement de les confirmer. Voilà pourquoi, nous avons souhaité pour l'instant ne pas allouer ces subventions, parce qu'à partir du moment où le budget est voté, la ligne est affectée à ce moment là, cela engage la ville. Nous avons souhaité prendre le temps d'étudier ces budgets. »

## Procès-verbal de la séance du jeudi 10 avril 2008

**Mme. Mesnard** : « Je parle sous le contrôle de Bernard Prabonnaud, mais il faut savoir que la dévolution des subventions notamment aux sports était liée à un système extrêmement démocratique et participatif puisque c'est l'OMS – l'office municipal des sports- qui permettait de déterminer un certain nombre de critères et faisait des propositions de subventions à la Ville.»

**M. Prabonnaud** : « Sur la réserve que vous avez faite de 5000 € pour le sport, c'est une somme très très faible. Espérons que les trois clubs qui espèrent la montée en division supérieure ne seront pas privés de 5000 €, qui est une somme ridicule. »

**M. Raillard** : « Ridicule pour ridicule, le montant de 150 000 € vient de vous, pas de nous. Nous l'avons conservé. La réserve était nulle dans votre version numéro un. Nous avons souhaité plutôt que de donner 10 % à chacun des clubs, ce qui était la prévision puisque le chiffre initial était de 125 500 € l'année dernière, 150 000 € cette année. Il y avait donc 24 500 € de dépassement. Il y avait 10 000 € pour la ligue Poitou-Charentes que nous avons conservés. Il y avait 14 500 € provenant d'une augmentation de 10%, sur chacun des clubs. Nous avons pensé que ce n'était pas une bonne idée, et avons préféré geler cette hausse, laisser cette hausse de côté, sans couper le budget, une fois de plus, mais en se dotant d'une réserve qui reste à l'appréciation de l'adjoint en charge des sports. »

**M. Prabonnaud** : « Votre choix de 10 %, c'est votre choix, ce n'est pas le mien. Mais en revanche, si d'aventure les trois clubs phares montent en division supérieure, vous allez avoir besoin de 30 000 €. Je vous le dis. C'est tout. Ou alors vous direz à ces clubs on est désolés, vous ne montez pas ! »

**M le Maire** : « Je voudrais faire deux remarques. D'abord j'aimerais bien que nos équipes progressent dans leurs classements et qu'elles aient le succès qu'elles méritent. Le jour où elles atteindront ce succès, on trouvera les moyens pour soutenir leurs engagements. C'est vrai que plus on progresse, plus ça coûte et plus ça coûte, plus on doit aller chercher de l'argent, vous le savez bien. Alors je voudrais revenir sur cette liste des subventions versées aux associations. J'ai été frappé, et c'est une remarque générale, par le fait qu'il y avait énormément d'associations très riches. Très riches, très vivantes et il faut s'en féliciter car c'est un élément de lien social important. En même temps, il y a des associations, qui bénéficient de subventions tout à fait modestes. Avec 250 € par ci ou 150 € ou 50 € par là, tout ne cela n'a rigoureusement aucun sens. On a l'impression que ces subventions sont attribuées parce qu'à un moment donné, elles furent réclamées. Mais pourquoi ? Comment ? On a donc décidé à mon initiative, de prendre toutes ces petites subventions pour lequel, la signification n'est pas absolument évidente. Elles ne sont pas supprimées, mais positionnées sur un compte non affecté de façon à ce que l'on puisse prendre le temps, de rencontrer les présidents de ces associations pour qu'ils nous expliquent pourquoi ils ont besoin de 150 €. Surtout qu'un certain nombre de ces associations qui demandent 150 €, ont 3000 € de trésorerie positive. A un moment, il faut s'arrêter dans le clientélisme, le saupoudrage. Il faut accepter de prendre des décisions qui ne sont pas vraiment très difficiles. Nous avons fait le strict minimum de ce qu'on devait faire. Si je m'étais écouté, je serais allé beaucoup plus loin dans cette voie. Mais, j'ai autour de moi, des personnes plus raisonnables qui m'ont incité à la prudence. Vous voyez, c'est pour répondre à la remarque de Mme Mesnard. Est-ce que l'on peut .... »

**M. Prabonnaud** : « Je voudrais reprendre juste le terme clientélisme. Il y a du saupoudrage, je suis d'accord. Mais pas de clientélisme. »

## Procès-verbal de la séance du jeudi 10 avril 2008

**M. le Maire** : « Je suis d'accord. Le terme clientélisme, n'est sans doute pas le bon, d'ailleurs je le retire. C'est du saupoudrage, c'est du clientélisme amical veux-je dire. »

**Mme Mesnard** : « Je voulais poser une question, car le budget est un acte politique important et ce n'est pas que de la gestion. La finance vient soutenir des choix politiques. »

**M. le Maire** : « Je suis d'accord avec vous et je n'ai jamais dit le contraire »

**Mme Mesnard** : « L'argent est un moyen et pas un but. »

**M. Chauvreau** : « Pardon si tu le permets, Françoise, que l'on termine sur le volet sports. Petite remarque quand même ! Ce que l'on souhaite, avec la nouvelle équipe, c'est rationaliser les subventions affectées. C'est-à-dire que l'on ne souhaite pas des attributions faites de manière mécanique, en dépit, on va dire, de tout bon sens. En examinant certaines situations, chez certains clubs, c'est du saupoudrage qui n'a pas de sens. L'idée, c'est vraiment de rationaliser et même d'aller plus loin, de contractualiser les relations avec les clubs. C'est tout. C'était juste une remarque que je voulais faire. »

**M. le Maire** : « Merci. Pour la bonne tenue de nos débats, c'est à moi que vous demandez la parole. Je la distribuerai le plus harmonieusement possible. Alors la parole est à Mme Mesnard. »

**Mme Mesnard** : « Je suis un peu surprise de ce que dit M. Chauvreau, puisque cela va faire plaisir aux gens de l'OMS qui travaillent depuis des années, établissant des critères extrêmement objectifs, sur notamment le nombre d'enfants accueillis à l'école de sport, sur le nombre de kilomètres parcourus. C'est un système qui finalement donnait satisfaction à tout le monde. Il y a avait effectivement des subventions exceptionnelles quand il y avait des résultats exceptionnels. Je voulais poser une autre question. Pour les investissements, je me suis rendue compte qu'il n'existait plus l'investissement pour la maison des associations. Qu'avez-vous prévu pour ce dossier ? »

**M. Raillard** : « Nous avons pris la décision de ne pas inscrire cet investissement pour l'année 2008. En effet, cela représente un montant de plus de 800 000 €. Les taux d'intérêts augmentent. On n'a pas encore mesuré nos marges financières. L'audit nous permettra de faire le tour de l'ensemble du patrimoine de la ville, de regarder quelles sont les différentes utilisations actuelles des bâtiments.

Quel est leur état, quelle serait la nécessité de les rénover, de les vendre, avant de prendre la décision de mettre 860 000 € d'investissements nouveaux sans en avoir réellement mesuré – pour ce qui concerne la nouvelle équipe – les avantages et les inconvénients. Voilà pourquoi nous avons décidé de ne pas inscrire au budget primitif cet investissement. »

**Mme Mesnard** : « Merci beaucoup. Pour terminer, je voudrais parler de l'audit. Je voulais savoir sous quelles formes vous comptiez faire cet audit ? Est-ce que vous voulez faire appel à un consultant ou faire appel à un auditeur public ? Je ne vous cache pas, que pour avoir pratiqué les consultants privés, à partir du moment où c'est le donneur d'ordre qui paie, on a des audits qui vont dans le sens de celui qui paie. Je prendrais pour exemple Arthur Andersen quand j'étais à Elf Aquitaine dans mon service, le même Arthur Andersen qui a conduit la société ENRON à la faillite. Ses audits étaient erronés. Nous demandons un audit public qui aura le mérite d'être objectif et gratuit. »

**M. Raillard** : « Vous voulez sans doute dire le même Elf Aquitaine, qui a envoyé son PDG, M. Le Floch en prison.»

## Procès-verbal de la séance du jeudi 10 avril 2008

### BUDGET PRIMITIF 2008 VILLE

**Rapporteur : M. Gilles RAILLARD**

Après lecture des différents chapitres et articles du projet de budget primitif 2008 de la Ville, tant en recettes qu'en dépenses, section investissement et section fonctionnement,

il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget présenté équilibré en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

#### Section investissement

en recettes et en dépenses 4 494 681,66 €

#### Section fonctionnement

en recettes et en dépenses 14 716 250,71 €

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOPTE** les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (23).

**Contre : 0**

**Abstentions : 6**

**Pour : 23**

**M. le Maire** : « Peut-on aborder les budgets annexes ? »

**M. Raillard** « Oui. Une ligne ou deux par budget annexe. En synthèse, le budget des thermes est un budget qui affiche un déficit structurel, de 82 000 euros par an. Cette année dans le budget, vous ne verrez qu'un déficit que de 57 000 € parce qu'il y a l'espoir de vendre un ou deux terrains à la SEMIS pour 25 000 €. Cette vente de terrain n'aura lieu qu'une fois, et si on ne fait rien, le déficit sera structurellement de 82 000 €. En ce qui concerne les usines relais il y a un déficit de fonctionnement de 32 000 €, mais la bonne nouvelle c'est qu'il y a un excédent d'investissement. Ce qui est surprenant, quand il y a un excédent d'investissement, c'est que l'on ne peut pas le verser à la section de fonctionnement. Il faut que le budget de la ville compense le déficit de fonctionnement pour les 32 000 €. En revanche l'excédent d'investissement lui, permet un remboursement de la dette par anticipation, donc pour l'année 2008. Pour le bâtiment commercial Gambetta, l'ancien Monoprix, le déficit de fonctionnement structurel est de 18 000 €, année après année. Là, il faudra envisager des cessions d'actif, par exemple la vente de murs de certains commerces. Pour les zones industrielles, la dette sera éteinte fin 2008, avec un remboursement par anticipation des emprunts. Même chose pour le lotissement du Vallon du Ponant. Fin 2008, il n'y aura plus d'endettement. Pour les transports, la subvention correspond en fait au coût du chauffeur du car et pour les budgets assainissement et eau, les investissements sont financés par des emprunts, qui sont remboursés par la surtaxe sur l'eau et sur l'assainissement »

## Procès-verbal de la séance du jeudi 10 avril 2008

**M. le Maire** : « Y a-t-il des questions ? Mme Mesnard »

**Mme. Mesnard** : « Juste pour nous expliquer que nous nous abstenons sur le vote du budget, puisque nous considérons que c'est un budget de transition et que nous n'avons aucune raison de voter contre. »

**M. le Maire** : « Merci. Alors sur les Budgets annexes, je propose le vote global de tous les budgets. Non. Oui, M. Bouron ? »

**M. Bouron** : « Une petite question si vous le permettez ? Pouvez m'indiquer ce qui fait progresser la subvention d'équilibre de Gambetta ? Qui était de 12 900 l'an dernier, de mémoire et qui passe à 18 500 € cette année. »

**M. Raillard** : « Je vais lâchement me retourner vers Monsieur Gomez. »

**M. Gomes, Directeur Général des Services** : « Probablement, la mise en œuvre de dépenses d'entretien supplémentaire. »

### **BUDGETS ANNEXES BUDGET PRIMITIF 2008**

#### **TRANSPORTS**

##### **Rapporteur : M. Gilles RAILLARD**

Après lecture des différents chapitres et articles du projet de budget primitif 2008 des TRANSPORTS, tant en recettes qu'en dépenses, section investissement et section fonctionnement,

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget présenté équilibré en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

##### Section investissement

en recettes et en dépenses	10 444,55 €
----------------------------	-------------

##### Section fonctionnement

en recettes et en dépenses	39 690,00 €
----------------------------	-------------

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOPTÉ** les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (23).

**Contre : 0**

**Abstentions : 6**

**Pour : 23**

**BUDGET PRIMITIF 2008  
THERMES**

**Rapporteur : M. Gilles RAILLARD**

Après lecture des différents chapitres et articles du projet de budget primitif 2008 des THERMES, tant en recettes qu'en dépenses, section investissement et section fonctionnement,

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget présenté équilibré en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

Section investissement

en recettes et en dépenses 557 781,91 €

Section fonctionnement

en recettes et en dépenses 57 000,00 €

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOpte** les propositions de M. le Rapporteur, à l'**unanimité des suffrages exprimés (23)**.

**Contre : 0**

**Abstentions : 6**

**Pour : 23**

**BUDGET PRIMITIF 2008**

**USINES RELAIS**

**Rapporteur : M. Gilles RAILLARD**

Après lecture des différents chapitres et articles du projet de budget primitif 2008 des USINES RELAIS, tant en recettes qu'en dépenses, section investissement et section fonctionnement,

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget présenté équilibré en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

Section investissement

en recettes et en dépenses 318 406,99 €

Section fonctionnement

en recettes et en dépenses 171 950,00 €

## Procès- verbal de la séance du jeudi 10 avril 2008

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOPTE** les propositions de M. le Rapporteur, à l'**unanimité des suffrages exprimés (23)**.

**Contre : 0**

**Abstentions : 6**

**Pour : 23**

### **BUDGET PRIMITIF 2008 BÂTIMENT COMMERCIAL**

**Rapporteur : M. Gilles RAILLARD**

Après lecture des différents chapitres et articles du projet de budget primitif 2008 du **BÂTIMENT COMMERCIAL**, tant en recettes qu'en dépenses, section investissement et section fonctionnement,

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget présenté équilibré en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

#### Section investissement

en recettes et en dépenses 33 077,32 €

#### Section fonctionnement

en recettes et en dépenses 59 401,00 €

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOPTE** les propositions de M. le Rapporteur, à l'**unanimité des suffrages exprimés (23)**.

**Contre : 0**

**Abstentions : 6**

**Pour : 23**

### **BUDGET PRIMITIF 2008**

#### **LOTISSEMENT VALLON DU PONANT**

**Rapporteur : M. Gilles RAILLARD**

Après lecture des différents chapitres et articles du projet de budget primitif 2008 **LOTISSEMENT VALLON DU PONANT**, tant en recettes qu'en dépenses, section investissement et section fonctionnement,

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget présenté équilibré en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

## Procès- verbal de la séance du jeudi 10 avril 2008

### Section investissement

en recettes et en dépenses 575 676,54 €

### Section fonctionnement

en recettes et en dépenses 616 284,08 €

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOpte** les propositions de M. le Rapporteur, à l'**unanimité des suffrages exprimés (23)**.

**Contre : 0**

**Abstentions : 6**

**Pour : 23**

## **BUDGET PRIMITIF 2008 EAU**

### **Rapporteur : M. Gilles RAILLARD**

Après lecture des différents chapitres et articles du projet de budget primitif 2008 de l'EAU, tant en recettes qu'en dépenses, section investissement et section fonctionnement,

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget présenté équilibré en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

### Section investissement

en recettes et en dépenses 716 869,69 €

### Section fonctionnement

en recettes et en dépenses 362 285,07 €

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOpte** les propositions de M. le Rapporteur, à l'**unanimité des suffrages exprimés (23)**.

**Contre : 0**

**Abstentions : 6**

**Pour : 23**

**BUDGET PRIMITIF 2008  
ASSAINISSEMENT**

**Rapporteur : M. Gilles RAILLARD**

Après lecture des différents chapitres et articles du projet de budget primitif 2008 de l'assainissement, tant en recettes qu'en dépenses, section investissement et section fonctionnement,

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget présenté équilibré en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

Section investissement

en recettes et en dépenses 747 495,86 €

Section fonctionnement

en recettes et en dépenses 532 179,49 €

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOpte** les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (23).

**Contre : 0**

**Abstentions : 6**

**Pour : 23**

**BUDGET PRIMITIF 2008**

**ZONES INDUSTRIELLES**

**Rapporteur : M. Gilles RAILLARD**

Après lecture des différents chapitres et articles du projet de budget primitif 2008 des ZONES INDUSTRIELLES, tant en recettes qu'en dépenses, section investissement et section fonctionnement,

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget présenté équilibré en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

Section investissement

en recettes et en dépenses 451 060,00 €

Section fonctionnement

en recettes et en dépenses 538 181,32 €

## Procès-verbal de la séance du jeudi 10 avril 2008

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOPTE** les propositions de M. le Rapporteur, à l'**unanimité des suffrages exprimés (23)**.

**Contre : 0**

**Abstentions : 6**

**Pour : 23**

**M. le Maire** : « Nous allons procéder à l'examen des taux de fiscalité. Vous avez tous remarqué que c'était M. Raillard qui était chargé des finances, dans notre équipe. »

### **TAUX DE FISCALITÉ 2008**

**Rapporteur : M. Gilles RAILLARD**

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les taux des 4 taxes comme suit :

Taxe d'habitation	10,93 %
Taxe foncière/bâti	25,30 %
Taxe foncière/non bâti	49,67 %
Taxe professionnelle	15,31 %

Sans augmentation par rapport à 2007.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOPTE** les propositions de M. le Rapporteur, à l'**unanimité des suffrages exprimés (29)**.

## INDEMNITÉS DE FONCTIONS DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS

**Rapporteur : M. le Maire**

Le Code Général des Collectivités Territoriales définit en ses articles L. 2123-23, L. 2123-24 et L.2123-24.1, les conditions sous lesquelles, le maire, les adjoints et les conseillers municipaux exerçant des fonctions déléguées (article L. 2122-18) peuvent percevoir des indemnités.

Pour ce qui est du maire et des adjoints, le montant de ces indemnités peut être calculé par référence, à la population de la commune d'une part, à l'indice brut 1015 de la Fonction Publique d'autre part, soit pour ce qui nous concerne :

- pour le maire, 55 % de l'indice de référence : (2 057,69 €)
- pour les adjoints, 22 % de ce même indice : (823,08 €)  
(Valeurs mensuelles brutes).

Notre commune étant classée chef-lieu d'arrondissement, ces montants peuvent être majorés de 20 % (Art. R 2123-23.1).

Le dispositif que je soumets à vos délibérations est le suivant :

- renonciation à la majoration de 20 % inhérente au classement administratif de la Ville
- répartition égalitaire de la dotation de base susceptible d'être allouée au maire et aux adjoints (8 642,29 € bruts mensuels), le nombre de bénéficiaires atteignant 12, puisque 3 conseillers ont reçu des délégations particulières (MM. DUPARD, RAILLARD, et CLARET).

Dans ces conditions, les élus dont il s'agit percevraient chacun, mensuellement une indemnité de 720,19 € brut (648 € net), contre précédemment 2 181 € pour le maire et 888 € pour les adjoints (net).

Je vous serais obligé de bien vouloir approuver ces propositions qui prendraient effet au 14 mars 2008. Les crédits nécessaires figurent au Budget Primitif.

### **Débat :**

**M. le Maire** : « Concernant les indemnités de fonctions du maire, des adjoints et des conseillers délégués, vous avez la proposition sur laquelle nous allons devoir voter. Je la résume simplement. Par rapport aux indemnités versées auparavant, nous avons souhaité montrer une économie et donc nous avons réduit les indemnités de fonctions de 20 % et ces indemnités de fonctions sont partagées à parts égales entre tous les adjoints, les conseillers qui ont une délégation et le maire. Ceci aboutit à ce que globalement les indemnités de fonction diminuent de 20 % et que, individuellement, les indemnités sont réduites de façon substantielle pour le maire et plus légèrement pour les adjoints et les conseillers. »

## Procès- verbal de la séance du jeudi 10 avril 2008

**M. Bouron** : « M. le Maire, simplement une remarque d'ordre. Pour que ce soit plus significatif il eut été souhaitable que la réduction proposée se retrouve dans les écritures budgétaires puisque vous avez inscrit une somme de 130 000 € qui est supérieure au réalisé de l'année 2007. »

**M. le Maire** : « On n'a pas tout changé dans votre projet. Le surplus de crédit fera partie de la réserve qu'on va retrouver l'année prochaine. Ce qui est sûr c'est que la décision que l'on prend ce soir traduit bien une diminution de 20% des indemnités globales versées au maire, adjoints, et conseillers qui bénéficient de délégations . »

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOpte** les propositions de M. le Rapporteur, à **l'unanimité des suffrages exprimés (29)**.

### **DÉLÉGATION AU MAIRE DE CERTAINES ATTRIBUTIONS** **DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **Rapporteur : M. le Maire**

En vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, le Code Général des Collectivités Territoriales, en son article L 2122-22, donne la possibilité au conseil municipal de déléguer certains de ses pouvoirs au Maire, en tout ou partie, pendant la durée de son mandat.

Je vous propose en conséquence de m'autoriser à :

1°) Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;

2°) Fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, le dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

3°) Procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre des décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

4°) Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5°) Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6°) Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

## Procès-verbal de la séance du jeudi 10 avril 2008

- 7°) Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8°) Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9°) Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10°) Décider l'aliénation de gré à gré de biens immobiliers jusqu'à 4 600 € ;
- 11°) Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justices et experts ;
- 12°) Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 13°) Décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 14°) Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 15°) Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;
- 16°) Intenter au nom de la commune les actions en justices ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle. Cette délégation est consentie en tout domaine ;
- 17°) Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ;
- 18°) Donner, en application de l'article L.324-1 du Code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 19°) Signer la convention prévue par le quatrième alinéa L.311-4 du Code l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L.332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- 20°) Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal ; cette autorisation étant limitée à 600 000 €.
- 21°) Exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L.214-1 du code de l'urbanisme ;
- 22°) Exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L.240-1 et suivants du Code l'urbanisme.

Toutefois, en cas d'absence ou d'empêchement d'agir dans le cadre de la délégation que je vous demande de m'accorder, je souhaite que les pouvoirs qui me sont ainsi consentis soient exercés par M. Serge CAILLAUD et en cas d'empêchement de ce dernier par M. Didier MARTINEAUD.

Néanmoins, ces subdélégations ne pourront s'exercer que dans des situations d'urgence auxquelles je ne pourrais satisfaire.

## Procès-verbal de la séance du jeudi 10 avril 2008

### Débat :

**M. Le Maire** : « Vous avez connaissance du document qui vous a été adressé. Il convient d'y apporter quelques modifications, qui résultent de la réglementation. A l'article 4 par exemple, il est mentionné que je serais autorisé à prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation et l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraîne pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

J'attire votre attention sur le dernier point qui prévoit qu'en cas d'absence ou d'empêchement d'agir dans le cadre de la délégation, je souhaite que les pouvoirs qui me sont ainsi consentis soient exercés par Monsieur Caillaud, et en cas d'empêchement de ce dernier par Monsieur Martineaud.

Néanmoins, ces subdélégations ne pourront s'exercer que dans des situations d'urgence auquel je ne pourrais satisfaire. Ce sont des précautions que l'on prend. On a vérifié que sur le plan juridique, naturellement, ceci soit conforme aux règles.

Y a-t-il des remarques ? »

**M. Bouron** : « Simplement une interrogation sur le treizième où il est indiqué que le maire décide de la création de classes dans les établissements d'enseignement. Je ne crois pas que le maire décide de la création de classes dans les établissements, c'est l'Etat qui crée des postes, je ne vois pas l'utilité de ce treizième. »

**M. le Maire** : « Vous avez peut être raison, on a repris le code. »

**M. Bouron** : « Vous savez comme moi que c'est l'administration qui crée les postes, d'ailleurs dans l'enseignement-il faudrait rajouter du premier degré (puisque nous n'avons dans nos compétences que la responsabilité des écoles élémentaires et maternelles. Mais jusqu'à preuve du contraire ce n'est pas le maire qui crée ou qui supprime des postes, c'est le directeur départemental de l'éducation nationale ».

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOpte** les propositions de M. le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés (29)**.

**M. le Maire** : « Je ferai vérifier ce point, Monsieur Bouron. Nous allons procéder aux votes qui vont paraître un peu fastidieux aux uns et aux autres mais qui sont très importants et qui sont en fait la désignation des délégués au conseil de la communauté de communes. Nous avons à proposer 10 titulaires et 10 suppléants, dont je vous ai proposé la liste. On passera ensuite au vote. »

**ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

**Rapporteur : M. le Maire**

Suivant le renouvellement des conseils municipaux, le conseil communautaire de la Communauté de communes du canton de Saint-Jean-d'Angély doit être prochainement installé.

Ce conseil sera composé de 38 membres répartis comme suit :

- 1 siège pour les communes de 1 à 400 habitants soit 8 sièges
- 2 sièges pour les communes de 401 à 1 000 habitants soit 20 sièges
- 10 sièges pour la commune de Saint-Jean d'Angély.

Il convient donc de procéder à la désignation de 10 titulaires et 10 suppléants.

Ainsi qu'il est précisé dans l'article L 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales : "les délégués sont élus par les conseils municipaux des communes intéressées parmi leurs membres, au scrutin secret à la majorité absolue".

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, un troisième tour, à la majorité relative cette fois, est organisé et en cas d'égalité le plus âgé est élu.

Je vous propose la liste suivante :

**Titulaires :**

**M. Paul-Henri DENIEUIL  
M. Thierry BOUSSEREAU  
M. Serge CAILLAUD  
M. Jacques CASTAGNET  
M. Hénoc CHAUVREAU  
M. Robert DUPARD  
M. Didier MARTINEAUD  
Mme Florence PERRY  
M. Gilles RAILLARD  
Mme Christine TAVERNE-GIRARD**

**Suppléants :**

**M. Jean-Marie BOISSONNOT  
M. Antoine BORDAS  
M. Bruno CLARET  
Mme Elisabeth COLAS  
Mme Dany COSIER  
Mme Yolande DUCOURNAU  
Mme Sylvie FORGEARD-GRIGNON  
Mme Christelle JAUNEAU  
M. Abdoul LÉRY  
Mme Sylvie SALADE**

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOpte** les propositions de M. le Rapporteur, à la majorité des suffrages exprimés (29).

**Contre : 6**

**Abstentions : 0**

**Pour : 23**

## Procès-verbal de la séance du jeudi 10 avril 2008

**Mme Mesnard** : « Excusez-moi Monsieur Le maire. Nous avons annoncé au conseil municipal du 14 mars que nous préférons la politique par la preuve aux promesses, si belles soient-elles. Je ne pensais pas être dans l'obligation de souligner dès la réunion suivante qu'une de vos promesses phare n'était pas tenue. Je vais donc être brève mais directe. Vous avez déclaré lors de votre premier conseil municipal, et vous l'avez confirmé au journaliste de Sud-ouest dans son édition du 3 avril que, je cite « mon souci est de rassembler. Pour cela nous avons besoin de tous les Angériens au service des Angériens, j'ai envie que l'on réussisse ensemble ». Vous avez d'ailleurs indiqué à plusieurs reprises de vouloir être un maire d'ouverture. Nous avons pris acte de cette déclaration d'intentions en nous engageant à notre tour à pratiquer une opposition constructive au service de l'intérêt collectif des Angériens. Nous attendions donc vos premiers actes de Maire avec une grande attention et je dois vous avouer que notre déception a été grande lorsque nous avons reçu le dossier du conseil municipal avec la liste des délégations. En effet de mémoire d'élue, et je parle sous le contrôle de Jean-Claude Bouron, jamais une opposition municipale n'a eu aussi peu de place. Non seulement vous ne faites aucun geste d'ouverture par rapport à vos prédécesseurs, mais en plus, vous supprimez des délégations qui ont toujours été données à l'opposition. Ainsi par exemple vous supprimez la délégation que l'opposition avait eue au sein du conseil d'administration du centre hospitalier de Saint Jean d'Angély, occupée de 2001 à 2008 par Monsieur Castagnet. Vous confirmez Monsieur Castagnet, vous étiez bien au conseil d'administration du centre hospitalier ? »

**M. Castagnet** : « Oui. »

**Mme Mesnard** : « Cette suppression est d'autant plus injuste que nous nous sommes battus depuis 1990 pour sauver notre hôpital avec Claude Tarin, Roland Beix et tous les autres et que nous souhaitions continuer à œuvrer à son développement. Chacun sait que le centre hospitalier a besoin de toutes les énergies, de toutes les compétences et de toutes les sensibilités, surtout que nous attendons la semaine prochaine le rapport Larcher qui doit donner les axes des réformes de l'hôpital public. Accorder un siège à l'opposition, au sein d'un conseil d'administration où la politique politicienne est absente serait une première réponse à cette nécessité. Dans le même temps, vous ne laissez aucun poste de délégué sur les 10 que compte la ville de Saint Jean d'Angély à la communauté de communes. En ne laissant aucune place aux élus qui représentent 42% des Angériens et 20 % de la population du canton, vous faites le contraire de ce que vous promettiez il y a quelques jours encore.

Vous allez sans doute me répondre que l'opposition précédente n'avait pas de siège à la communauté de communes. Je vous répondrai que Monsieur Castagnet et Madame Ducournau ont, en de multiples occasions, dénoncé cette situation comme étant peu démocratique, ce que je vous accorde. Alors pourquoi reconduire ce même système que vous dénonciez hier, d'autant que vous n'aviez cessé de dire aux Angériens que l'esprit d'ouverture était la une de vos promesses ? Pour notre part, nous avons la volonté de tenir nos engagements vis-à-vis des Angériens et souhaitons prendre toute notre place dans le travail municipal à venir. En conséquence, nous demandons l'attribution d'une délégation au conseil d'administration de l'hôpital et deux postes de délégués à la communauté de communes, ce nombre de 2 étant déterminé sur le principe de répartition des sièges municipaux donnant 80 % à la majorité et 20 % à l'opposition. En refusant notre modeste proposition d'ouverture, ce que pour l'instant je n'ose croire, vous feriez la preuve que votre véritable intention n'a jamais été de rassembler les Angériens, et cela constituerait au contraire un geste de division. Le moment venu, nous proposerons donc un candidat pour siéger au conseil d'administration de l'hôpital et 4 candidats de titulaires et de suppléant pour siéger à la CDC. Je vous remercie. »

## Procès-verbal de la séance du jeudi 10 avril 2008

**M. le Maire** : « Comme vous faites les observations, les réponses et les commentaires, je n'ai rien à ajouter. Vous avez dit les choses comme vous le pensiez, mais je prends acte. »

**M. Prabonnaud** : « Il y a quelques jours on s'était rencontrés Monsieur le Maire, et vous me demandiez quel signe fort vous pourriez donner. Je vous avais tout de suite répondu qu'une place de délégué à la CDC serait un signe fort. Surgères l'a fait, Royan l'a fait. Je pense donc que vous auriez manifesté votre bonne intention en nous accordant ce poste. Je pense hélas que l'attitude de votre équipe ne va pas dans ce sens. »

**M. le Maire** : « Merci Monsieur Prabonnaud. Est-ce que d'autres conseillers souhaitent prendre la parole ? »

**Mme. Mesnard** : « Excusez-moi, mais je n'ai pas entendu la réponse. »

**M. le Maire** : « Je n'ai pas de réponse à vous apporter, je mets aux voix ce que je propose. »

**Mme Mesnard** : « Nous prenons acte avec regret de notre proposition d'ouverture qui n'a pas été suivi d'effet. Je crois que vous montrez déjà que vous êtes le maire de la fermeture et de la division, c'est dommage. »

**M. le Maire** : « Pour les désignations qui suivent, l'opposition doit être représentée, c'est la loi. Vous allez donc avoir la chance de pouvoir proposer des personnes pour représenter l'opposition. Pour ces votes, je demande à l'assemblée de procéder par vote à main levée. Y a-t-il des oppositions ? La proposition est adoptée à l'unanimité. »

### DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AUX DIVERSES COMMISSIONS ET ORGANISMES EXTÉRIEURS

**Rapporteur : M. le Maire**

L'article L 2121-22 du CGCT dispose :

Le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative de l'un de ses membres.

Elles sont convoquées par le maire, qui en est président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudication, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

En application des ces dispositions, je vous propose de créer et constituer les commissions organiques suivantes :

**AFFAIRES CULTURELLES ET TOURISME**

Nombre de membres : ..... 5

- M. Bruno CLARET
- Mme Dany COSIER
- Mme Yolande DUCOURNAU
- Mme Christine TAVERNE-GIRARD
- Mme Françoise MESNARD

**AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE  
(URBANISME, PATRIMOINE, ENVIRONNEMENT, VOIRIE)**

Nombre de membres : ..... 5

- M. Antoine BORDAS
- M. Thierry BOUSSEREAU
- M. Jacques CASTAGNET
- Mme Elisabeth COLAS
- M. Jean MOUTARDE

**AFFAIRES SCOLAIRES, JEUNESSE, PRÉVENTION DE LA  
DÉLINQUANCE**

Nombre de membres : ..... 5

- Mme Sylvie FORGEARD-GRIGNON
- M. Didier MARTINEAUD
- Mme Florence PERRY
- Mme Monique PINEAUD
- M. Bernard PRABONNAUD

**PERSONNEL ET SERVICES PUBLICS (Cimetière, élections  
notamment)**

Nombre de membres : ..... 5

- M. Serge CAILLAUD
- Mme Corine CRÉPOL
- M. Didier MARTINEAUD
- Mme Monique PINEAUD
- Mme Françoise MESNARD

**ANIMATIONS DE QUARTIERS, FOIRES ET MARCHÉS**

Nombre de membres : ..... 5

- M. Bruno CLARET
- Mme Dany COSIER
- M. Abdoul LERY
- M. Didier MARTINEAUD
- M. Bernard PRABONNAUD

**SPORTS**

Nombre de membres : ..... 5

- M. Jean-Marie BOISSONNOT
- M. Antoine BORDAS
- M. Hénoc CHAUVREAU
- Mlle Christelle JAUNEAU
- Mme Agnès DESLANDES

**ECONOMIE ET FINANCES**

Nombre de membres : ..... 6

- M. Thierry BOUSSEREAU
- M. Serge CAILLAUD
- M. Robert DUPARD
- M. Gilles RAILLARD
- Mme Christine TAVERNE-GIRARD
- M. Jean-Claude BOURON

**AFFAIRES SOCIALES**

Nombre de membres : ..... 5

- M. Abdoul LERY
- M. Didier MARTINEAUD
- Mme Michèle PINEAU
- Mme Sylvie SALADE
- Mme Michèle TOUCAS-BOUTEAU

**PLAN LOCAL D'URBANISME (Commission de révision)**

Nombre de membres : ..... 5

- M. Jacques CASTAGNET
- M. Robert DUPARD
- M. Didier MARTINEAUD
- M. Jean MOUTARDE

Siègera en outre :

**Mme Jacqueline FORTIN, Présidente des Maisons Paysannes  
Maison de Jeannette – 51 rue de la Garrousserie  
17400 SAINT-JEAN-D'ANGÉLY**

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOpte** les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (29).

**INSTITUTIONS ET ORGANISMES DIVERS**

**REPRÉSENTATION DE LA VILLE**

**Rapporteur : M. le Maire**

Afin d'assurer la représentation de la Ville aux établissements et organismes suivants, je vous serais obligé de bien vouloir procéder à la désignation des délégués :

**ADSEA 17 (Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence de Charente-Maritime)**

**Titulaire**

**- Mme Florence PERRY**

**ASSOCIATION DES MARAIS DE VOISSAY-TERNANT-LES NOUILLERS**

**Titulaire**

**- M. Jacques CASTAGNET**

**CONSEIL LOCAL DE SÉCURITÉ ET  
DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (CLSPD)**

- M. le Maire (président, membre de droit)

- et 5 membres titulaires, dont :

- M. Jacques CASTAGNET
- M. Hénoc CHAUVREAU
- M. Didier MARTINEAUD
- Mme Florence PERRY
- Mme Agnès DESLANDES

**CONSEILS D'ÉCOLE**

**Titulaires**

Ecole Gambetta :	- M. Bruno CLARET
Ecole Joseph Lair :	- Mme Corine CREPOL
Ecole Sainte-Sophie :	- M. Hénoc CHAUVREAU
Ecole Régnauld :	- Mme Michèle PINEAU
Ecole Barthélémy Profit :	- Mme Elisabeth COLAS
Ecole du Manoir :	- Mme Monique PINEAUD

**FONDATION ROBERT (Conseil d'Etablissement)**

**1 titulaire**

- Mme Michèle PINEAU

**GROUPEMENT DE DÉFENSE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES  
(G.D.O.N.)**

**Titulaire**

- M. Marcel JAUNEAU  
301 rue de Plaimpoint 17400 SAINT-JEAN-D'ANGÉLY

**MISSION LOCALE**

- M. le Maire, Président

- et 4 membres titulaires, dont :

- M. Antoine BORDAS
- M. Abdoul LERY
- Mme Sylvie SALADE
- Mme Françoise MESNARD

**ATELIER DU PATRIMOINE DE SAINTONGE**

**Titulaire**

- Mme Yolande DUCOURNAU

**CENTRE DE CULTURE EUROPÉENNE**

**Titulaires**

Majorité : 2

- M. le Maire
- Mme Yolande DUCOURNAU
- Mme Michèle TOUCAS-BOUTEAU

**COMITÉ DES FÊTES**

**Titulaires**

- M. Jean-Marie BOISSONNOT
- M. Hénoc CHAUVREAU
- Mme Dany COSIER
- M. Didier MARTINEAUD

**FOYER DU JEUNE TRAVAILLEUR**

**Titulaire**

- M. le Maire

**Suppléant**

- M. Serge CAILLAUD

**PRÉVENTION ROUTIÈRE**

**Titulaire**

- M. Didier MARTINEAUD

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (29).

**ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES :  
LYCÉES ET COLLÈGE  
REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Rapporteur : M. le Maire**

Le décret 85-924 du 30 août 1985, modifié par le décret 2005-1145 du 9 septembre 2005, prévoit que la représentation des collectivités locales et leurs établissements publics aux Conseils d'Administration des collèges et lycées, est composée d'un délégué des groupements de communes lorsqu'il en existe un, et de deux délégués de la commune, siège de l'établissement.

Compte tenu de la loi relative à la représentation proportionnelle, je vous propose de désigner un membre de la majorité et un membre de l'opposition.

**LYCÉE POLYVALENT LOUIS AUDOUIN DUBREUIL**

**2 titulaires**

- Mme Monique PINEAUD
- Mme Michèle TOUCAS-BOUTEAU

**LP BLAISE PASCAL**

**2 titulaires**

- M. Robert DUPARD
- Mme Françoise MESNARD

**COLLÈGE GEORGES TEXIER**

**2 titulaires**

- Mme Monique PINEAUD
- Mme Agnès DESLANDES

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOpte** les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (29).

**MAISON DE RETRAITE DU CENTRE HOSPITALIER  
RÉSIDENCE D'ANGÉLY  
DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT  
AU SEIN DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

**Rapporteur : M. le Maire**

Je vous propose de désigner un représentant de la commune au sein des Conseils d'Etablissement de la Maison de Retraite du Centre Hospitalier et de la Résidence d'Angély :

**MAISON DE RETRAITE DU CENTRE HOSPITALIER**

**Titulaire**

- M. Antoine BORDAS

**Suppléant**

- Mme Michèle PINEAU

**RÉSIDENCE D'ANGÉLY (CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT)**

**Titulaire**

- Mme Sylvie SALADE

**Suppléant**

- Mme Florence PERRY

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOpte** les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (29).

**REPRÉSENTATION DE LA VILLE  
À DES ORGANISMES  
GROUPANT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

**Rapporteur : M. le Maire**

Afin d'assurer la représentation de la Ville aux organismes groupant des collectivités territoriales, je vous serais obligé de bien vouloir procéder à la désignation des délégués.

**SEMIS**

**Titulaire**

- M. le Maire

**Suppléant**

- M. Robert DUPARD

**SEMDAS**

**Titulaire**  
- M. le Maire

**Suppléant**  
- M. Robert DUPARD

**SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME (SDEER)**

**Titulaire**  
- M. Thierry BOUSSEREAU

**Suppléants**  
- M. Serge CAILLAUD  
- M. Bruno CLARET

**SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE CONSTRUCTION ET D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE DES COMMUNES DE LA CHARENTE-MARITIME**

**Titulaire**  
- M. Jacques CASTAGNET

**Suppléant**  
- M. Bruno CLARET

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA BOUTONNE AMONT**

**Délégués**  
- M. Jacques CASTAGNET  
- M. Robert DUPARD

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA BOUTONNE AVAL**

**Délégués**  
- M. Jacques CASTAGNET  
- M. Robert DUPARD  
- M. Gilles RAILLARD

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération :

ADOPTE les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (29).

**CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-JEAN-D'ANGÉLY  
NOMINATION DES DÉLÉGUÉS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Rapporteur : M. le Maire**

Le décret n° 2005-767 du 7 juillet 2005 relatif à la composition et au fonctionnement des conseils d'administration des établissements publics de santé prévoit notamment en son article R. 714-2-1, 1° a) et b), que les conseils d'administration des centres hospitaliers sont composés de 22 membres, répartis en 3 collèges.

La commune de Saint-Jean-d'Angély doit désigner 4 représentants. Le Maire préside de droit le Conseil d'Administration du Centre Hospitalier. Il convient donc de désigner 3 membres du Conseil Municipal :

Je vous propose :

- **M. Thierry BOUSSEREAU**
- **M. Hénoc CHAUVREAU**
- **M. Antoine BORDAS**

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOpte** les propositions de M. le Rapporteur, à la majorité des suffrages exprimés (29).

**Contre : 6**

**Abstentions : 0**

**Pour : 23**

**Débat :**

**Mme. Mesnard** : « Donc vous ne répondez pas à notre demande de conserver un poste à l'opposition. »

**M. le Maire**: « Non, je réponds négativement à votre demande. »

**Mme. Mesnard** : « Je suis extrêmement choquée de ce qui est en train de se passer. L'hôpital de Saint Jean d'Angély est quelque chose qui appartient vraiment aux Angériens, et je crois que tous ceux qui sont dans cette salle ont défilé en 1993 pour sauver cet hôpital, que chacun a à cœur que cet hôpital se développe, rende les services qu'il rend aujourd'hui et délivre des soins de qualité.

Je ne comprends pas une telle attitude de votre part Monsieur le Maire, parce que vraiment autour de l'hôpital ce devrait être l'union sacrée. »

## Procès-verbal de la séance du jeudi 10 avril 2008

**M. Le Maire:** « Oui c'est l'union sacrée, c'est pour cela que j'ai considéré que c'était suffisamment important pour que les personnalités qui représenteront l'hôpital aient toute ma confiance. »

**Mme.Mesnard:** « Je crois que nous avons nous aussi, beaucoup à apporter et je pense que vous vous privez, me semble t-il de forces vives pour aider à soutenir l'hôpital et vraiment je suis très très étonnée de cette attitude, pour quelqu'un qui, effectivement, s'est présenté dans toute la campagne comme voulant rassembler, aplanir les difficultés, éviter la politique politicienne.

Je crois, qu'aujourd'hui on a un bel exemple du contraire, ce qui encore une fois, me conforte dans ma conviction, de préférer toujours les actes aux paroles, parce que manifestement vous avez décidé de donner un ton très politicien à cette mandature et ça me choque profondément. »

**M. Le Maire :** « Merci Madame Mesnard. Composition de la commission d'appel d'offres. " »

### **COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

**Rapporteur : M. le Maire**

En application de l'article 279 du Code des Marchés Publics et de l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commission d'appel d'offres pour les communes de 3 500 habitants et plus doit être composée du maire ou de son représentant, président, et de cinq membres du Conseil Municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle. En conséquence, je vous propose de désigner en qualité de membres de la commission d'appel d'offres :

- M. le Maire ou son représentant,
- 5 membres titulaires
  - **M. Thierry BOUSSEREAU**
  - **M. Serge CAILLAUD**
  - **M. Jacques CASTAGNET**
  - **Mlle Christelle JAUNEAU**
  - **M. Jean MOUTARDE**
- 5 membres suppléants
  - **M. Bruno CLARET**
  - **Mme Elisabeth COLAS**
  - **Mme Dany COSIER**
  - **Mme Sylvie FORGEARD-GRIGNON**
  - **M. Jean-Claude BOURON**

## Procès-verbal de la séance du jeudi 10 avril 2008

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOPTE** les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (29).

### **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE Fixation du nombre d'administrateurs Désignation des membres représentant la commune**

**Rapporteur : M. le Maire**

En application des articles L123-6 et R123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui fixent les dispositions relatives à l'organisation et au fonctionnement des Centres Communaux d'Action Sociale, le nombre des membres du Conseil d'Administration est fixé par le Conseil Municipal. Il doit être compris entre 4 et 8 membres élus au sein du Conseil Municipal et de 4 à 8 membres nommés par le Maire, en plus du Maire qui en est le Président.

Je vous propose de :

- fixer à 15, le nombre d'administrateurs qui siègeront au Conseil d'Administration,
- désigner les 7 membres du Conseil Municipal en qualité de représentants de la commune.

Il est rappelé que la représentation de la Commune est faite à la proportionnelle au plus fort reste.

- **M. Thierry BOUSSEREAU**
- **M. Serge CAILLAUD**
- **Mme Corine CREPOL**
- **M. Abdoul LERY**
- **M. Didier MARTINEAUD**
- **Mme Sylvie SALADE**
- **Mme Michèle TOUCAS-BOUTEAU**

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

**ADOPTE** les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (29).

**DÉSIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL  
EN CHARGE DES QUESTIONS DE DÉFENSE**

**Rapporteur : M. le Maire**

Le Secrétaire d'État à la Défense, chargé des Anciens Combattants a décidé que soit instaurée au sein de chaque conseil municipal une fonction nouvelle de conseiller municipal en charge des questions de défense.

Je vous propose de désigner **M. Didier MARTINEAUD**.

**Débat :**

**M. le Maire** : « Nous sommes arrivés au terme d'un long débat pour désigner nos représentants. Y a-t-il des questions diverses ? »

**Mme. Mesnard**: « Excusez-moi mais que fait-on du CTP ? »

**M. Gomez, Directeur Général des Services** : « Avant de désigner les représentants de la Ville, il faut recueillir l'avis des syndicats sur la composition du CTP. »

**M. le Maire** : « S'il n'y a plus de remarques ou de questions, je vous remercie pour votre attention. Je remercie toute cette assemblée d'avoir eu la patience de nous écouter aussi longtemps. Merci d'être venus et je déclare la séance levée. »

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 35**